



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



RAPPORT DU JURY

DES CONCOURS EXTERNE ET INTERNE POUR LE RECRUTEMENT D'INSPECTEURS DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS

Session 2021

I. Présentation du concours

L'arrêté du 3 mars 1997 fixe les règles d'organisation des concours et examens professionnels de recrutement dans les services déconcentrés de la direction générale des douanes et droits indirects. Les modalités de recrutement des personnels de catégorie A de la DGDDI sont précisées par le décret n° 2007-400 du 22 mars 2007 modifié, fixant le statut particulier des personnels de catégorie A des services déconcentrés de la DGDDI.

1.1 La nature et le programme des épreuves

La nature et le programme des épreuves des concours pour le recrutement d'inspecteurs des services déconcentrés de la direction générale des douanes et droits indirects sont prévus par l'arrêté du 8 janvier 2008, modifié par l'arrêté du 10 septembre 2009.

Concours externe :

Le concours externe d'inspecteur des douanes et droits indirects prévu à l'article 9 (A, 1°) du décret du 22 mars 2007 comporte les épreuves écrites d'admissibilité et les épreuves orales d'admission suivantes :

I. – Épreuves écrites d'admissibilité : 3 épreuves obligatoires et une épreuve facultative

Épreuve n° 1. – Rédaction d'une note de synthèse à partir d'un dossier relatif aux questions économiques, financières et sociales (durée : 4 heures ; coefficient 6).

Épreuve n° 2. – Au choix du candidat, ce choix étant précisé lors du dépôt de la demande d'admission à concourir (durée : 3 heures ; coefficient 4) :

- a) Épreuve de droit constitutionnel, droit administratif et libertés publiques ;
- b) Épreuve d'institutions, droit et politiques communautaires ;
- c) Épreuve de droit des affaires ;
- d) Épreuve de droit pénal.

Pour les options 2 a, 2 b, 2 c et 2 d ci-dessus, l'épreuve consiste en une composition sur un ou plusieurs sujets donnés et / ou un commentaire d'un ou plusieurs textes.

Épreuve n° 3. – Au choix du candidat, ce choix étant précisé lors du dépôt de la demande d'admission à concourir (durée : 3 heures ; coefficient 4). Composition sur un ou plusieurs sujets donnés et / ou un commentaire d'un ou plusieurs textes :

- a) Épreuve d'analyse économique ;
- b) Épreuve de comptabilité et analyse financière ;
- c) Épreuve de gestion et administration des entreprises ;
- d) Épreuve de géographie économique et humaine.

Épreuve n° 4 (facultative). – Les candidats qui désirent subir cette épreuve doivent le préciser lors du dépôt de la demande d'admission à concourir (durée : 2 heures ; coefficient 2). Traduction sans dictionnaire, sauf pour l'arabe et le chinois, d'un texte rédigé dans une des langues suivantes : allemand, anglais, arabe, chinois, espagnol, italien ou russe.

II. – Épreuves orales d'admission : 3 épreuves obligatoires

Épreuve n° 1. – Entretien sur la base d'une fiche de parcours professionnel et personnel, pour apprécier les motivations du candidat et son aptitude à exercer des fonctions au sein de la direction générale des douanes et droits indirects (durée : 30 minutes, sans préparation ; coefficient 10).

Épreuve n° 2. – Épreuve orale de finances et gestion publiques (durée : 30 minutes après une préparation de 10 minutes ; coefficient 3).

Épreuve n° 3. – Interrogation de langue étrangère consistant en la traduction orale en français d'un extrait de texte écrit dans la langue étrangère choisie, suivie d'une conversation dans la même langue (durée totale de l'interrogation : 15 minutes, sans préparation ; coefficient 3).

Les candidats ont le choix entre les langues suivantes : allemand, anglais, arabe, chinois, espagnol, italien ou russe. Toutefois, la langue choisie pour cette épreuve doit être différente de celle que le candidat a éventuellement choisie pour l'épreuve écrite d'admissibilité n° 4.

Concours interne :

Le concours interne d'inspecteur des douanes et droits indirects prévu à l'article 9 (A, 2°) du décret n° 2007-400 du 22 mars 2007 comporte les épreuves écrites d'admissibilité et les épreuves orales d'admission suivantes :

I. – Épreuves écrites d'admissibilité : 2 épreuves obligatoires et une épreuve facultative

Épreuve n° 1. – Rédaction d'une note de synthèse à partir d'un dossier relatif aux questions économiques, financières et sociales (durée : 4 heures ; coefficient 8).

Épreuve n° 2. – Au choix du candidat, ce choix étant précisé lors du dépôt de la demande d'admission à concourir (durée : 3 heures ; coefficient 6) :

- a) Épreuve d'analyse d'un dossier relatif à l'organisation, aux missions et à l'action de la direction générale des douanes et droits indirects, au choix du candidat, parmi plusieurs sujets proposés ;
- b) Épreuve de cas pratique de comptabilité générale ;
- c) Épreuve de cas pratique de gestion des administrations.

Épreuve n° 3 (facultative). – Les candidats qui désirent subir cette épreuve doivent le préciser lors du dépôt de la demande d'admission à concourir (durée : 2 heures ; coefficient 2). Traduction sans dictionnaire, sauf pour l'arabe et le chinois, d'un texte rédigé dans une des langues suivantes : allemand, anglais, arabe, chinois, espagnol, italien ou russe.

II. – Épreuves orales d'admission : 3 épreuves obligatoires

Épreuve n° 1. – Entretien, sur la base d'une fiche de parcours professionnel et personnel, visant à apprécier les motivations du candidat et son aptitude à exercer des fonctions au sein de la direction générale des douanes et droits indirects (durée : 30 minutes, sans préparation ; coefficient 10).

Épreuve n° 2. – Épreuves de finances et gestion publiques (durée : 30 minutes après une préparation de 10 minutes ; coefficient 3).

Épreuve n° 3. – Interrogation de langue étrangère consistant en la traduction orale en français d'un extrait de texte écrit dans la langue étrangère choisie, suivie d'une conversation dans la même langue (durée totale de l'interrogation : 15 minutes, sans préparation ; coefficient 3).

Les candidats ont le choix entre les langues suivantes : allemand, anglais, arabe, chinois, espagnol, italien ou russe. Toutefois, la langue choisie pour cette épreuve doit être différente de celle que le candidat a éventuellement choisie pour l'épreuve écrite d'admissibilité n° 3.

L'arrêté du 17 mars 2021 portant adaptation des épreuves des concours externe et interne d'inspecteur des douanes et droits indirects organisés au titre de l'année 2021 en raison de la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 fixent, au titre de l'année 2021, les épreuves d'admissibilité et d'admission comme suit :

a) Concours externe : Les épreuves d'admissibilité sont celles prévues au I du chapitre Ier de l'article 1er du même arrêté. L'épreuve orale d'admission est l'épreuve n°1 prévue au II du chapitre Ier de l'article 1er du même arrêté, affectée d'un coefficient 16.

b) Concours interne : Les épreuves d'admissibilité sont celles prévues au I du chapitre II de l'article 1er du même arrêté. L'épreuve orale d'admission est l'épreuve n°1 prévue au II du chapitre II de l'article 1er du même arrêté, affectée d'un coefficient 16.

1.2 Composition des groupes d'examineurs (épreuves orales d'admission)

Les groupes d'examineurs de l'épreuve orale d'admission n° 1 (entretien avec le jury) sont composés de quatre personnes, un président et trois assesseurs.

1.3 Nombre de postes

L'avis de concours du 7 octobre 2020 a fixé, au titre de l'année 2021, le nombre de places offertes aux concours externe et interne pour le recrutement d'inspecteurs des douanes et droits indirects :

- concours externe : 29
- concours interne : 13

II. Les candidats aux concours externe et interne d'inspecteurs des douanes et droits indirects

2.1 Candidats inscrits/présents

<u>Concours externe :</u>	Hommes	Femmes	Ensemble
Candidats inscrits	1 367 51,18%	1 304 48,82%	2 671
Candidats présents à au moins une des 3 épreuves	575 53,04%	509 46,96%	1 084

<u>Concours interne :</u>	Hommes	Femmes	Ensemble
Candidats inscrits	647 63,68%	369 36,32%	1 016
Candidats présents à au moins une des 3 épreuves	439 62,98%	258 37,02%	697

2.2 Candidats admissibles

<u>Concours externe :</u>	Hommes	Femmes	Ensemble
Candidats admissibles	62	61	123
Candidats présents à l'oral	55	54	109
<i>Taux de participation</i>			88,62%

<u>Concours interne :</u>	Hommes	Femmes	Ensemble
Candidats admissibles	32	20	52
Candidats présents à l'oral	30	20	50
<i>Taux de participation</i>			96,15%

2.1 2.3 Les lauréats

Concours externe

Nombre de candidats admissibles	Nombre de candidats présents aux épreuves orales	Nombre de candidats admis
123 (dont 49,59 % de femmes)	109 (dont 49,54 % de femmes)	29 (dont 58,62 % de femmes)

La meilleure moyenne obtenue par un candidat sur l'ensemble des épreuves du concours externe s'établit à 18,60 / 20. La moyenne du dernier candidat admis sur liste principale s'établit à 15,86 / 20.

Concours interne

Nombre de candidats admissibles	Nombre de candidats présents aux épreuves orales	Nombre de candidats admis
52 (dont 38,46 % de femmes)	50 (dont 40 % de femmes)	13 (dont 38,46 % de femmes)

La meilleure moyenne obtenue par un candidat sur l'ensemble des épreuves du concours interne s'établit à 18,57 / 20. La moyenne du dernier candidat admis sur liste principale s'établit à 15,81 / 20.

III Les épreuves d'admissibilité

3.1 Généralités

Les épreuves écrite d'admissibilité se sont déroulées les 11,12 et 13 janvier 2021 (concours externe) et les 18 et 19 janvier 2021 (concours interne).

En externe, 123 candidats ont été déclarés admissibles sur les 1 084 présents aux écrits (ratio de sélection admissibles/postes offerts : 4,24).

En interne, 52 candidats ont été déclarés admissibles sur les 697 présents aux écrits (ratio de sélection admissibles/postes offerts : 4).

3.2 Observations sur les épreuves écrites d'admissibilité

Concours externe

Épreuve n° 1 :

Notes obtenues	0	0,5 à 4,5	5 à 8,5	9 à 11,5	12 à 14,5	15 à 20
% de candidats	3,51 %	11,99 %	24,91 %	21,22 %	23,80 %	14,57 %

1 084 candidats ont composé dans l'épreuve n° 1 de note de synthèse.

La meilleure copie a été notée 19/20, la moins bonne, hors copies blanches, 0,5/20. La moyenne générale, hors candidats éliminés, est de 11,09/20.

Les candidats ont démontré qu'ils maîtrisent correctement, et pour certains totalement, l'exercice et les codes de la note de synthèse. Dans la majorité des devoirs, les documents ont été bien exploités.

La plupart des copies sont structurées autour d'un plan qui permet de dégager aisément un fil conducteur pour le correcteur.

Les meilleures copies sont celles qui témoignent d'une présentation soignée, avec une écriture aérée et parfaitement lisible, et qui font état de la présence d'un plan matérialisé et de titres pour les différentes parties.

Les copies comportant un plan pertinent reflétant une compréhension de l'ensemble des enjeux du dossier, et celles ayant proposé des solutions au problème posé ont été valorisées.

Le jury a toutefois constaté que de nombreux candidats ne maîtrisent pas complètement la technique, certains d'entre eux n'ont en effet pas su rester neutres, et se sont écartés de l'exercice de la note de synthèse en exprimant leur avis. D'autres ont eu tendance à s'éloigner de l'exercice en traitant le sujet comme une dissertation, ou un commentaire de texte. La gestion du temps est parfois mal maîtrisée, ne permettant pas à certains candidats d'achever leur composition.

Enfin, certains candidats n'ont pas su démontrer une maîtrise suffisante de l'orthographe et de la syntaxe requise pour un emploi de catégorie A, allant parfois jusqu'à utiliser un langage « parlé » et d'autres ont eu une gestion du temps qui ne leur a pas permis d'achever leur composition.

Épreuve n° 2 :

Les candidats, au moment de leur inscription, choisissent l'une de ces quatre options :

	Nombre de candidats ayant composé sur l'option	Pourcentage de candidats composant pour cette option
Droit constitutionnel, droit administratif et libertés publiques	333	32,61 %
Institutions, droit et politiques communautaires	230	22,53 %
Droit des affaires	117	11,46 %
Droit pénal	341	33,40 %
TOTAL	1021	100 %

La répartition des notes s'effectue comme suit :

Notes obtenues	0	0,5 à 4,5	5 à 8,5	9 à 11,5	12 à 14,5	15 à 20
% de candidats	4,90 %	18,41 %	27,72 %	19,59 %	18,90 %	10,48 %

La meilleure copie a été notée 20/20, la moins bonne, hors copies blanches, 0,5/20. La moyenne générale, hors candidats éliminés, est de 10,60/20.

Le jury constate que le niveau global très hétérogène, parfois en-deça des attentes pour un emploi de catégorie A en termes de réflexion juridique, de capacité d'analyse et de qualités rédactionnelles.

Le défaut principal relevé par les correcteurs est le traitement du sujet quasiment unanimement sous l'angle de la culture générale, sans raisonnement juridique.

Les correcteurs remarquent que la faiblesse des copies réside en un manque de connaissances juridiques des candidats, doublée d'un défaut d'analyse du sujet souvent à l'origine de nombreux contre-sens et hors sujets, complets ou partiels.

Les devoirs contiennent souvent trop de descriptions, au détriment de développements progressifs et argumentés, et ne comportent parfois pas de problématique. Le jury remarque enfin que certaines copies sont rédigées avec un niveau de langue faible, ou utilise un ton inapproprié à un concours de la fonction publique.

Les meilleures copies sont celles témoignent d'une maîtrise de la technique de la dissertation juridique et qui se distinguent par l'aisance et la fluidité du style. Les candidats ayant rédigé les meilleures copies ont également su maîtriser le temps imparti et ont rendu une composition présentant une introduction et des développements achevés, structurés.

Un petit nombre de candidats se démarquent avec un devoir combinant de solides connaissances, un excellent niveau de réflexion juridique, une hauteur de vue au service d'une analyse sérieuse du sujet ainsi que des illustrations et exemples jurisprudentiels pertinents.

Épreuve n° 3 :

Les candidats, au moment de leur inscription, choisissent l'une de ces quatre options :

	Nombre de candidats ayant composé sur l'option	Pourcentage de candidats composant pour cette option
Analyse économique	226	22,55 %
Comptabilité et analyse financière	115	11,48%
Gestion et administration des entreprises	168	16,77 %
Géographie économique et humaine	493	49,20 %
TOTAL	1002	100 %

La répartition des notes s'effectue comme suit :

Notes obtenues	0	0,5 à 4,5	5 à 8,5	9 à 11,5	12 à 14,5	15 à 20
% de candidats	04,29%	14,77%	29,34 %	20,76%	19,26 %	11,58%

La meilleure copie a été notée 19/20, la moins bonne, hors copies blanches, 0,5/20. La moyenne générale, hors candidats éliminés, est de 10,47/20.

– *Analyse économique* :

Le jury constate un niveau globalement insuffisant, en dépit d'une forme globalement bien respectée et de plans témoignant souvent d'un effort de problématisation. Le sujet, très actuel et largement commenté, n'a pas été bien compris. Les connaissances sur le sujet et sur la théorie économique sont souvent fragiles, et les copies ne contiennent que peu d'illustrations chiffrées. Quelques excellentes copies ont su allier réflexion approfondie, analyse économique du sujet, références théoriques et factuelles, et structuration du devoir.

– *Comptabilité et analyse financière* :

Le jury déplore le traitement partiel du sujet. Une partie conséquente des copies témoignent d'une fragilité dans la connaissance de principes de base de la comptabilité, et une difficulté dans la gestion du temps.

De très bonnes copies cependant ont traité l'intégralité du sujet, en justifiant les réponses, et dans un format soigné.

– *Gestion et administration des entreprises* :

En dépit d'un effort de réflexion et construction dans l'articulation des idées, le jury constate un déficit global de connaissances des candidats préjudiciable à la construction d'un devoir au-delà de l'apport documentaire. Les rares copies qui se sont démarquées sont celles pour lesquelles les candidats ont su mettre le fonds documentaire au service de la question posée par le sujet.

- *Géographie économique et humaine* :

Les correcteurs notent un niveau général des copies en-deça de celui attendu à ce niveau de recrutement. Les attendus de la dissertation ne sont que rarement respectés et l'écueil principal réside dans le fait que beaucoup de copies correspondent à un développement de culture générale ou d'économie. Par ailleurs, trop de copies contiennent des jugements de valeur et intègrent des analyses qui ne sont pas étayées par des faits objectifs.

Quelques excellentes copies ont démontré de réelles capacités rédactionnelles et d'analyse, ainsi que des connaissances solides et pertinentes.

Enfin, les correcteurs rappellent que, si bien pensé, le croquis est systématiquement valorisé.

Épreuve n° 4 (facultative) :

444 candidats au concours externe se sont présentés à l'épreuve facultative de langue. La répartition des candidats était la suivante :

	Nombre de candidats ayant composé sur l'option	Pourcentage de candidats composant pour cette option
Allemand	42	10,24 %
Anglais	149	36,34 %
Arabe	8	1,95 %
Chinois	4	0,98 %
Espagnol	178	43,41 %
Italien	24	5,85 %
Russe	5	1,22 %
TOTAL	410	100%

La répartition des notes s'effectue comme suit :

Notes obtenues	0	0,5 à 10	10,5 à 13	13,5 à 17	17,5 à 20
% de candidats	1,46 %	39,02 %	24,63 %	22,93 %	11,95 %

La meilleure copie a été notée 19,50/20, la moins bonne, hors copies blanches, 01/20. La moyenne générale, hors candidats éliminés, est de 11,34/20.

Dans l'ensemble, le niveau des candidats est tout à fait, voire très satisfaisant. Globalement, le sens des textes est compris par les candidats, les défauts récurrents viennent souvent de traductions trop littérales ou d'erreurs dues à des contresens. Les meilleures copies ont révélé de réelles qualités tant dans l'expression que dans le respect de l'esprit et du style du texte.

Toutefois, certaines copies s'apparentent à un résumé en lieu et place d'une traduction, comportant incohérences, maladresses, et parfois refus de traduction.

Concours interne

Épreuve n° 1 :

Notes obtenues	0	0,5 à 4,5	5 à 8,5	9 à 11,5	12 à 14,5	15 à 20
% de candidats	4,45 %	10,47 %	26,69 %	23,24 %	23,82 %	11,33 %

697 candidats ont composé dans l'épreuve de note de synthèse. La meilleure copie a été notée 19,5/20, la moins bonne, hors copies blanches, 0,5/20. La moyenne générale, hors candidats éliminés, est de 10,81/20.

Le jury a pu constater que la majorité des copies témoignent d'un effort de structuration et montrent que l'exercice et les grands enjeux du sujet sont compris. Les meilleures copies font preuve d'un raisonnement abouti, dans lequel les éléments sont mis en perspective et sont organisés de manière cohérente, en suivant un cheminement logique. Le niveau rédactionnel de la plupart des copies est correct.

Cependant, le dossier présenté recouvrait un domaine relativement vaste, ce qui a souvent donné lieu à un traitement partiel du sujet. Beaucoup de candidats ont pris le parti d'éluder certains aspects, de façon à mettre leurs développements en cohérence avec leur plan, ou par simple manque de temps. Certaines copies contiennent des développements parfois trop descriptifs sous forme de listes ou d'inventaires, et laissent peu de place à la réflexion. Peu de candidats ont véritablement problématisé le sujet, ce qui a pour conséquence un manque de relief et de réflexion dans le plan, et un traitement parcellaire du sujet.

Enfin, le jury a déploré le manque de soin de certaines copies.

Épreuve n° 2 :

Les candidats, au moment de leur inscription, choisissent l'une de ces trois options :

	Nombre de candidats ayant composé sur l'option	Pourcentage de candidats composant pour cette option
Analyse d'un dossier relatif à l'organisation, aux missions et à l'action de la DGDDI	569	83,19 %
Comptabilité générale	50	7,31 %
Gestion des administrations	65	9,50 %
TOTAL	684	100 %

La répartition des notes s'effectue comme suit :

Notes obtenues	0	0,5 à 4,5	5 à 8,5	9 à 11,5	12 à 14,5	15 à 20
% de candidats	3,65 %	15,35 %	28,07 %	20,91 %	20,18 %	11,84 %

La meilleure copie a été notée 20/20, la moins bonne, hors copies blanches, 0,5/20. La moyenne générale, hors candidats éliminés, est de 10,51/20.

– Analyse de dossier relatif à l'organisation, aux missions et à l'action de la DGDDI :

Le jury constate un faible niveau général des copies, tant sur la forme (structure, respect des règles d'orthographe), que sur le fond (maîtrise de l'exercice). Même si la majorité des candidats a fait un devoir structuré, l'exercice reste globalement relativement peu

compris des candidats, ces derniers ayant parfois réalisé une note de synthèse ou un résumé. Peu de candidats en effet ont réalisé l'exercice en utilisant les documents pour étayer leur analyse et en la complétant par des apports personnels, pourtant déterminants. Les copies bien argumentées, faisant état d'une hauteur de vue et exposant une analyse complète dans un style dynamique et accrocheur, se sont vues récompensées.

– *Cas pratique de comptabilité générale* :

Les correcteurs constatent que le niveau général des copies est assez hétérogène faisant parfois état d'un défaut de mise à jour des connaissances. Le sujet reste, dans l'ensemble, plutôt bien compris par les candidats.

– *Cas pratique de gestion des administrations* :

Le jury fait état d'un niveau correct des copies. Le sujet a été compris dans son ensemble et les copies présentent des plans cohérents. Certains candidats confondent cependant l'exercice avec celui d'une note de synthèse et n'apportent pas de réflexion personnelle sur le sujet, ni élaborent ou ne proposent de solutions au thème abordé.

Épreuve n° 3 (facultative) :

254 candidats au concours interne se sont présentés à l'épreuve facultative de langue.

La répartition des candidats était la suivante :

	Nombre de candidats ayant composé sur l'option	Pourcentage de candidats composant pour cette option
Allemand	32	12,60 %
Anglais	58	22,83 %
Arabe	3	1,18 %
Chinois	3	1,18 %
Espagnol	133	52,36 %
Italien	24	9,45 %
Russe	1	0,39 %
TOTAL	254	100%

La répartition des notes s'effectue comme suit :

Notes obtenues	0	0,5 à 10	10,5 à 13	13,5 à 17	17,5 à 20
% de candidats	0,79 %	45,28 %	20,47 %	24,41 %	9,06 %

La meilleure copie a été notée 20/20, la moins bonne, hors copies blanches, 0,5/20. La moyenne générale, hors candidats éliminés, est de 10,76/20.

Le jury constate que le niveau est hétérogène. La plupart des candidats ont fait l'effort de présenter une traduction cohérente et ont réussi à saisir le thème du texte. La plupart des copies sont complètes, ce qui démontre une bonne maîtrise du temps de la part des candidats. Certains styles sont très agréables à lire et démontrent une aisance acquise de la part de candidats entraînés à l'exercice.

En revanche, certaines traductions sont trop littérales et aboutissent à un style lourd qui ne rend pas honneur au texte initial. Enfin, certaines copies présentent de trop nombreuses fautes d'orthographe. Les candidats doivent prendre conscience que l'orthographe est un critère important dans la notation, ainsi que dans une perspective de changement de grade.

IV Les épreuves d'admission

4.1 La formation des membres du jury et des examinateurs

L'ensemble des membres du jury a bénéficié d'une session de formation, animée par le service du recrutement de l'école nationale des douanes de Tourcoing. Celle-ci a notamment porté sur la conduite de l'entretien et sur les problématiques spécifiques au recrutement des inspecteurs des douanes.

4.2 Le contexte de déroulement des épreuves orales

Les candidats ont subi l'épreuve unique d'admission au siège de la direction nationale du recrutement et de la formation professionnelle à Tourcoing. Les épreuves se sont déroulées du 3 au 12 mai 2021.

4.3 Appréciations générales et données chiffrées

Concours externe

Épreuve d'admission n° 1 (entretien avec le jury) :

Cette épreuve consiste en un « *entretien sur la base d'une fiche de parcours professionnel et personnel pour apprécier les motivations du candidat et son aptitude à exercer des fonctions au sein de la DGDDI* » (arrêté du 8 janvier 2008). Cette épreuve ne comporte pas de préparation.

Le candidat débute l'entretien, sur invitation du président de jury, par une présentation de son parcours professionnel et personnel d'une durée maximum de 5 minutes.

Le jury consacre les 25 minutes restantes à l'appréciation des motivations du candidat et de son aptitude à exercer des fonctions au sein de la DGDDI, par une évaluation de ses connaissances générales et de sa capacité de réflexion. Les examinateurs disposent d'une fiche de parcours professionnel et personnel, transmise préalablement par le candidat.

Notes obtenues	< 5	5 à 8,5	9 à 11,5	12 à 14,5	15 à 20
% de candidats	2,75 %	16,51 %	16,51 %	23,85 %	40,37 %

La moyenne générale hors éliminés est de 13,45/20.

De manière générale, le jury estime que le niveau des candidats est satisfaisant, voire très satisfaisant : ils ont globalement bien préparé leur présentation, ont un bon niveau de connaissances générale de l'administration, des environnements douanier et ministériel, et un bon niveau de culture générale.

Ils savent également se positionner dans les mises en situation.

Toutefois, quelques candidats n'ont pas démontré leur capacité à se projeter en encadrement d'une équipe, ni à s'intégrer dans une chaîne hiérarchique.

D'autres hésitent à prendre position sur certains sujets, en imaginant donner une réponse attendue par le jury, engendrant parfois des réponses stéréotypées, voire un certain manque de spontanéité.

Les présentations des parcours personnels ont la plupart du temps été bien construites. L'opportunité de mettre en exergue les compétences et savoir-faire acquis est exploitée, les qualités humaines et savoir-être pourraient avantageusement y prendre place. La valorisation des centres d'intérêt est appréciée par le jury. Les candidats ayant fait l'effort de structurer leur présentation ont rendu l'exercice très vivant et intéressant.

Le jury déplore en revanche la difficulté qu'ont certains candidats à valoriser la richesse de leur personnalité et de leurs expériences.

Les réponses apportées aux diverses questions posées dans la suite de l'entretien montrent que les candidats font preuve de pragmatisme et des réflexes appropriés, notamment dans le cadre des mises en situation.

De manière générale, les droits et devoirs du fonctionnaire sont bien appréhendés d'un point de vue théorique mais également dans les mises en situation. Les candidats ont montré disposer également de manière générale d'un bon sens du service public.

Un positionnement argumenté sur les enjeux sociaux et politiques, français et internationaux qui touchent le fonctionnement et le positionnement de l'administration des douanes françaises, ainsi qu'une curiosité accrue de la pluralité des métiers douaniers auraient cependant été appréciée du jury.

Enfin, certains candidats ont du mal à dépasser l'appréhension liée à l'enjeu de leur recrutement potentiel dans l'administration pour valoriser pleinement leurs atouts propres.

Épreuve d'admission n° 2 (finances publiques) :

Epreuve supprimée par l'arrêté du 17 mars 2021 portant adaptation des épreuves des concours externe et interne d'inspecteur des douanes et droits indirects organisés au titre de l'année 2021 en raison de la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19.

Épreuve d'admission n° 3 (langue étrangère) :

Épreuve supprimée par l'arrêté du 17 mars 2021 portant adaptation des épreuves des concours externe et interne d'inspecteur des douanes et droits indirects organisés au titre de l'année 2021 en raison de la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19.

Concours interne

Épreuve d'admission n° 1 (entretien avec le jury) :

Cette épreuve consiste en un « *entretien sur la base d'une fiche de parcours professionnel et personnel pour apprécier les motivations du candidat et son aptitude à exercer des fonctions au sein de la DGDDI* » (arrêté du 8 janvier 2008). Cette épreuve ne comporte pas de préparation.

Le candidat débute l'entretien, sur invitation du président du jury, par une présentation de son parcours professionnel et personnel d'une durée maximum de 5 minutes.

Les 25 minutes restantes sont consacrées à l'appréciation par le jury des motivations du candidat et de son aptitude à exercer des fonctions au sein de la DGDDI, au travers d'une évaluation de ses connaissances générales et de sa capacité de réflexion. Les examinateurs disposent d'une fiche de parcours professionnel et personnel, transmise préalablement par le candidat.

Notes obtenues	< 5	5 à 8,5	9 à 11,5	12 à 14,5	15 à 20
% de candidats	2,00 %	18,00 %	30,00 %	20,00 %	30,00 %

La moyenne générale hors éliminés à l'épreuve d'entretien avec le jury est de 12,65/20.

De manière générale, le jury constate que les candidats ont bien préparé cette épreuve et que le niveau est satisfaisant.

La présentation du parcours professionnel a été préparée par tous les candidats, excepté certains qui n'ont pas suffisamment valorisé leur parcours, ou en font une présentation trop linéaire.

La suite de l'entretien a permis de constater que les candidats ont démontré une bonne capacité d'analyse des grands sujets d'actualité, et une bonne qualité d'expression orale. Certains candidats ont particulièrement bien su démontrer leur motivation et comprennent les enjeux liés au passage en catégorie A en tant que potentiel futur encadrant. À l'inverse, d'autres n'ont pas su clairement démontrer leur motivation pour accéder au grade supérieur.

Épreuve d'admission n° 2 (finances publiques) :

Épreuve supprimée par l'arrêté du 17 mars 2021 portant adaptation des épreuves des concours externe et interne d'inspecteur des douanes et droits indirects organisés au titre de l'année 2021 en raison de la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19.

Épreuve d'admission n° 3 (langue étrangère) :

Épreuve supprimée par l'arrêté du 17 mars 2021 portant adaptation des épreuves des concours externe et interne d'inspecteur des douanes et droits indirects organisés au titre de l'année 2021 en raison de la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19.

4.4 Attentes du jury

Entretien avec le jury

Le jury évalue les candidats en appréciant leur faculté à mettre en adéquation leur motivation, leur parcours professionnel avec leur aptitude à exercer les fonctions d'inspecteur des douanes.

Par ailleurs, le jury attend des candidats qu'ils démontrent, outre une capacité d'initiative et de conviction, une faculté de réflexion transversale.

Les concours d'inspecteurs des douanes interne et externe au titre de l'année 2021 se sont déroulés de manière très satisfaisante et aucun incident n'est à déplorer.

La principale recommandation à adresser aux candidats n'ayant pas rencontré le succès cette année est de se projeter dans le rôle d'un inspecteur des douanes et de mettre en valeur, lors des épreuves, leurs capacités à se projeter dans les fonctions d'encadrant, d'animateurs d'équipe, convaincants.

Le jury apprécie également du candidat qu'il démontre une envie d'intégrer l'administration des douanes en ce qu'elle a de particulier dans le concert des administrations d'État.